Communiqué de presse
Métropole Rouen Normandie

Conseil métropolitain du 9 novembre 2026

« La Métropole tient son débat d'orientations budgétaires (DOB) dans un contexte où l'État asphyxie financièrement les collectivités »

Lundi 9 novembre 2026

Sommaire

LA METROPOLE TIENT SON DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB) DANS UN CONTEXTE OU L'ÉTAT ASPHYXIE FINANCIEREMENT LES COLLECTIVITES 3

TRANSITION SOCIAL-ECOLOGIQUE : LA METROPOLE ELABORE SON SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE AIR ÉNERGIE CLIMAT (SCOT-AEC) 7

LA METROPOLE RECONDUIT SON DISPOSITIF DE TARIFICATION SOCIALE DE L'EAU 9

LOGEMENT : LA METROPOLE LUTTE CONTRE LES PASSOIRES THERMIQUES ; 550 000 € ENGAGES POUR LA RENOVATION ET LA REHABILITATION ENERGETIQUE DE PLUS DE 200 LOGEMENTS, EN PARTIE SOCIAUX 10

LA METROPOLE RECONDUIT SON SOUTIEN A L'ASSOCIATION SOS MEDITERRANEE POUR LE SAUVETAGE DE FEMMES, D'HOMMES ET D'ENFANTS EN DETRESSE EN MER MEDITERRANEE 11

Conseil métropolitain du 9 novembre 2026
« La Métropole tient son débat d'orientations budgétaires (DOB) dans un contexte où l'État asphyxie financièrement les collectivités »

Pour la troisième année consécutive, les décisions budgétaires de l'État font peser une contrainte considérable sur les finances des collectivités locales, partout en France et quels que soient leurs bords politiques, au point de les asphyxier. Marseille, Montpellier, Bordeaux… nombreuses sont celles qui ont d'ores et déjà dû prendre des mesures fortes. C'est dans ce contexte difficile que la Métropole tient son débat d'orientations budgétaires (DOB).
D'autres avancées sont par ailleurs engagées : élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Air Énergie Climat (SCOT-AEC), reconduction de son dispositif de tarification sociale de l'eau, engagement de 550 000 € pour la rénovation et la réhabilitation énergétique de plus de 200 logements en partie sociaux, et reconduction du soutien métropolitain à l'association SOS méditerranée pour le sauvetage de femmes, d'hommes et d'enfants en détresse en mer Méditerranée.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la Métropole Rouen Normandie : *« L'État fait les poches aux collectivités locales ! L'ensemble des associations des élus locaux, toutes collectivités et sensibilités confondues, ont rendu public une déclaration commune ces derniers jours : « L'État impose une purge sans précédent d'au moins 7,5 Mrds € aux collectivités locales. Ce montant n'a pas de précédent. C'est insoutenable ! ».*

Rappelons que les collectivités ont l'obligation de voter leurs budgets à l'équilibre, sans déficit, alors que le budget de l'Etat est en déficit depuis des dizaines d'années. Pour notre Métropole, et alors que ses finances sont gérées de manière très saine avec une fiscalité parmi les plus basses de France et sans aucune augmentation depuis des dizaines d'années, l'impact est estimé à près de 40 M€ sur l'épargne ! Cela pèse directement sur nos marges de manœuvre, notre capacité à financer nos politiques publiques et nos investissements. Ce sont des politiques du quotidien qui sont menacées : transports publics, maitrise de l'énergie (logements, équipements), politiques de solidarité, soutiens aux communes …

Les collectivités ont souvent dû prendre en charge les conséquences du désengagement des gouvernements successifs dans de nombreuses politiques publiques. Elles ne peuvent pas avoir à payer le prix de dix années d'errance budgétaire au niveau national.

Face à cette situation, les élus et les services de la Métropole travaillent afin d'examiner les différentes options envisageables, qui seront présentées au conseil métropolitain en décembre. Nous avons d'ores et déjà engagé un travail important pour réduire les dépenses de fonctionnement. Il nous faut impérativement préserver notre capacité d'autofinancement, maîtriser notre endettement et continuer à investir pour la transition social-écologique ainsi que pour la solidarité intercommunale. Des choix devront être faits en responsabilité, loin des postures démagogiques.

À l'heure où la société française est plus que jamais fracturée, nous avons besoin de collectivités fortes, capables d'agir en proximité pour la justice sociale, le pouvoir d'achat et la transition écologique. En étranglant financièrement les collectivités, l'État affaiblit celles et ceux qui agissent concrètement pour améliorer la vie des Français et compromet les réponses dont notre société a aujourd'hui le plus besoin. »

La Métropole tient son débat d'orientations budgétaires (DOB) dans un contexte où l'État asphyxie financièrement les collectivités

La préparation budgétaire 2027 constitue à n'en pas douter pour notre Métropole un rendez-vous crucial dans un contexte international et européen particulièrement troublé (guerre en Ukraine, en Iran, crise de l'énergie, dérégulation du commerce mondial), doublé d'une crise sans précédent des finances publiques en France (endettement national massif, déficit public à plus de 5%, croissance atone, hausse des taux d'intérêt), qui s'ajoute à un climat politique délétère et dégradé, faisant cruellement apparaître l'impuissance du Gouvernement.

Lors des crises précédentes (pandémie, crise de l'énergie), la mobilisation de la Métropole, des collectivités qui la composent, associée à celle des pouvoirs publics, avait permis d'amortir les chocs. La bonne santé financière de notre Intercommunalité constituait de ce point de vue un atout et nous a permis d'engager de nombreuses politiques de relances et de soutien à l'activité, avec en particulier une montée en charge des investissements (1,3 Mrds€ d'investissement hors remboursement de la dette en 5 ans lors du précédent mandat). **Avec 327,2 M€ en 2025, la Métropole Rouen Normandie n'a jamais autant investi, en particulier dans les secteurs stratégiques du territoire, accompagnant fortement l'économie locale tout en participant très activement à l'amélioration de la vie quotidienne de nos concitoyens.**

Malgré les difficultés, le mandat 2027-2032, que la présente discussion budgétaire introduit, a vocation à s'inscrire dans la continuité afin de poursuivre la dynamique engagée. C'est tout l'enjeu de notre débat. Du point de vue de la matrice financière de l'Établissement, **la volonté de l'exécutif est de maintenir une capacité d'autofinancement suffisante (autour de 100 M€ tous budgets confondus) tout en maîtrisant la capacité de désendettement qui doit être contenue autour de dix années maximum.**

Toutefois l'impact des Lois de Finances successives de 2025 et 2026, celui du projet de Loi de Finances de 2027, bien plus important encore, étouffe les collectivités, singulièrement les intercommunalités, et limite considérablement leurs marges de manœuvre. Au point que plusieurs Métropoles prennent d'ores et déjà des mesures drastiques (Marseille, Bordeaux, Toulouse, Montpellier…), allant jusqu'au refus du vote du budget. Telle n'est pas la situation de notre Métropole dont les finances sont saines et maîtrisées. Mais les conséquences de ces décisions nationales sont néanmoins extrêmement brutales et nous contraignent à réexaminer notre trajectoire et notre stratégie budgétaire.

En supprimant la taxe d'habitation en 2021 puis la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises en 2023 et en revenant depuis sur les engagements pris quant à la compensation de ces recettes, les gouvernements successifs ont considérablement fragilisé les collectivités locales en les rendant de plus en plus dépendantes de décisions qu'elles ne maîtrisent pas et en leur interdisant toute visibilité à moyen terme.

La crise des finances publiques conduit le Gouvernement à ajuster chaque année sa parole au regard des réalités budgétaires constatées et à réaliser des prélèvements majeurs sur ses dotations aux collectivités, interdisant tout exercice de prospective solide.

Alors que les intercommunalités représentent 15% des dépenses publiques locales, elles concentrent, en 2026, 50% des efforts demandés par l'État. De la même façon, en diminuant de 19,3% la compensation de l'abattement des valeurs locatives industrielles, la Loi de Finances 2026 a pénalisé davantage les communes et intercommunalités industrielles dont nous sommes, alors que les habitants de ces territoires ont des revenus plus modestes que la moyenne et des besoins plus élevés. Si le Premier ministre a reconnu le 23 avril 2026 que la Loi de Finances était « particulièrement dure pour les intercommunalités », s'engageant à changer de méthode pour 2027, il n'en a rien été en réalité. On peut constater en particulier que la mesure sur les territoires industriels a été maintenue, même si elle n'a pas été aggravée compte-tenu des nombreuses protestations qu'elle a suscitées.

C'est ainsi que le nouvel effort demandé aux collectivités locales dans le cadre de la Loi de Finances 2027, après les ponctions de 2025 et 2026, se situe autour du **chiffre record de 7,5 Mrds €.** Si la Métropole ne méconnaît pas la nécessité de rétablir les comptes de la Nation, elle ne peut que dénoncer l'ampleur du prélèvement proposé et la méthode. Elle fait sienne **la déclaration commune du 14 octobre de l'ensemble des associations représentatives des collectivités locales toutes sensibilités confondues** qui regrette « *une purge financière sans précédent d'au moins 7,5 Mrds€ aux collectivités territoriales. Ce montant n'a pas de précédent sur un seul exercice budgétaire. C'est insoutenable pour les collectivités locales prises dans leur ensemble, d'autant que les coupes dans d'autres politiques de l'État alourdiront la facture* ». Les associations rappellent le caractère *« totalement disproportionné de cette ponction : la dette de toutes les collectivités territoriales représente 9% du PIB, ratio stable depuis 1995. Enfin les collectivités assument plus de 70% de l'investissement public civil* ». Ces mesures « *aggraveront la crise économique, mais aussi la dette publique de la Nation* » ajoutent-elles car elles impacteront durablement la commande locale et contraindront nombre de collectivités à recourir davantage à l'emprunt dans un contexte de renchérissement inédit des taux d'intérêt (plus de 5%, un taux qui n'avait pas été atteint depuis 2002, à une époque où la croissance était plus forte).

En transparence, l'ensemble de ces informations ont été présentées aux Maires de la Métropole à l'occasion de la Conférence Métropolitaine des Maires du 12 octobre. **Les pertes de recettes et nouvelles dépenses liées aux propositions du Gouvernement représentent pour l'année 2027 une perte sèche pour les finances métropolitaines de l'ordre de 40 M€ par rapport à la trajectoire et aux recettes attendues avant les dernières lois de finances.** En 2026, celles-ci se montaient à 47,7 M€, en 2025 à 15,7 M€. **En trois ans les prélèvements et nouvelles dépenses obligatoires (CNRACL ...) représentent une perte globale cumulée de 103,7 M€, soit l'équivalent d'une année d'autofinancement perdue en trois ans.** L'impact est donc majeur pour les finances métropolitaines.

En anticipation, des orientations fortes ont été données aux services de la Métropole dès cet été afin de réaliser un effort important d'économie sur nos dépenses de fonctionnement, de l'ordre de - 4 % en moyenne qui permet de limiter la progression de cette section, malgré la hausse des dépenses obligatoires qui nous sont imposées : nouveau prélèvement de l'État au titre de la nouvelle contribution progressive à l'effort budgétaire (+ 5,6 M€), CNRACL (+ 4,5 M€), celles incompressibles liées à la compétence mobilités et les moindres recettes (étalement du remboursement du DILICO (- 1,5 M€), écrêtement de la dynamique de la TVA minorée du niveau de l'inflation (-2,4 M€), écrêtement de la dotation de compensation DGF (- 1,4 M€) etc.). Il a été demandé également de sanctuariser le niveau des dotations métropolitaines de solidarité à l'intention des communes. **Ce premier travail d'économie devra être poursuivi tout au long du mandat pour tenir le cadrage des finances métropolitaines.**

Il ne tient toutefois que dans l'hypothèse d'une stabilisation des prélèvements de l'État. **Par ailleurs et afin de conserver à notre Établissement son rôle moteur dans le soutien à l'activité, il a été projeté à l'échelle du mandat des dépenses d'investissement de l'ordre de 220 M€/ an (240 M€ en 2027).** Cette projection n'intègre pas sur les premières années les « grands investissements » dont il est parfois question dans le débat public, puisque les principales dépenses les concernant n'interviendraient qu'au-delà de 2030 ou 2032. Elle intègre en revanche le volume d'activité de notre Métropole et ses grands postes ayant trait à la voirie (PPI voirie dans les pôles de proximité) et à l'éclairage public, aux mobilités publiques et cyclables, aux grands équipements (Beauvoisine), à la rénovation thermique et énergétique de nos équipements comme des logements, au soutien aux projets communaux (refonte du FACIL, doublement du FAA) etc…

Lors de la Conférence Métropolitaine des Maires comme lors de ce Débat d'Orientations Budgétaires, il a été décidé d'engager une discussion transparente sur nos marges de manœuvre. La Métropole doit conserver chevillée au corps l'ambition d'assurer la transition sociale et écologique de son territoire, son développement économique et touristique, l'adaptation et la mutation de ses réseaux, son rayonnement sportif et culturel, toutes politiques dont le présent document retrace les perspectives à court et moyen termes, tout en sauvegardant l'équilibre général de son budget et de ses ratios : capacité d'autofinancement autour de 100 M€, ratio de désendettement ne dépassant pas 10 années.

Sur la base des hypothèses citées plus haut, un scénario « au fil de l'eau » sans recette supplémentaire et sans les économies supplémentaires au-delà de celles déjà prévues pour 2027, ferait apparaître une capacité d'autofinancement nette négative et une capacité de désendettement au-dessus de 15 années très rapidement (2027-2028). Cette hypothèse apparaît inacceptable et aurait des impacts lourds sur la dynamique de notre territoire. Ce scénario n'est donc pas viable.

Ce n'est pas une opinion mais un fait : la fiscalité de notre Établissement se situe très en deçà des métropoles comparables. Notre Métropole est la dernière de France en termes de produit par habitant (240 € par habitant contre par exemple 615 €/hab à Toulouse). Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est nettement inférieur aux autres Établissements (8,06% contre 9,39% sur la moyenne des métropoles) et ne couvre pas la totalité de la dépense réalisée par ce service, assurée en partie par le budget métropolitain. Nous sommes par ailleurs une des rares Métropoles à ne pas activer de fiscalité sur le foncier bâti. Enfin nos prélèvements économiques sont de 4 points inférieurs à la moyenne des Métropoles (26,5% contre 30,13%). **Si la bonne gestion financière de la Métropole a permis de maintenir jusqu'à présent les taux de fiscalité à ce niveau remarquablement bas, les prélèvements de l'État nous contraignent aujourd'hui à ouvrir le débat.** Rétablir une fiscalité simplement à un niveau légèrement inférieur à la moyenne des Métropoles de France, nous permettrait de conserver un autofinancement suffisant et de tenir notre programme d'investissement en conservant une capacité de désendettement à un seuil qui sécurise l'Établissement. C'est tout le sens de ce Débat d'Orientations Budgétaires qui porte finalement sur l'ambition que nous voulons porter pour notre territoire et qui doit nous permettre de paramétrer la trajectoire financière du mandat et les outils dont nous nous dotons pour la mettre en œuvre.

La Métropole, ce sont des politiques du quotidien : transports publics, maîtrise de l'énergie (logements, équipements), politiques de solidarité, soutiens aux communes ... En étranglant financièrement les collectivités, le Gouvernement compromet les dynamiques locales de développement alors que nos concitoyens ont besoin de collectivités à leurs côtés qui améliorent les services, soutiennent l'activité, portent des politiques de solidarité, créent les conditions d'un meilleur vivre ensemble. Qui le fera si ce n'est les collectivités locales, leurs élus et leurs services ?

Annexes du Débat d'orientations budgétaires (DOB)

Sur 3 années, entre 2025 et 2027, les décisions de l'État représentent une ponction de l'ordre de 100 millions d'euros sur le budget de la Métropole Rouen Normandie

	2025	2026	2027 [1]
Perte de CAF totale par année	15 790 052	27 433 740	33 841 292
Perte FCTVA sur les investissements		20 328 600	6 352 930
Perte de recettes et nouvelles dépenses par année (fonctionnement et investissement)	15 790 052	47 762 340	40 194 222
Perte cumulée sur les 3 années			103 746 615
Pertes supplémentaires			
Diminution très forte du Fonds vert, de la DSIL, des aides de l'ADEME, de l'ANRU, de l'Agence de l'Eau et de l'enveloppe des subventions du Contrat de Territoire avec la Région,...(liste non exhaustive)			

La Métropole Rouen Normandie est la métropole qui lève le moins d'impôts locaux de France

Produit fiscal par habitant des Métropoles en 2025 (Hors versement transport et Taxe d'aménagement)

Groupement	TH - Produit par habitant INSEE	THLV - Produit par habitant INSEE	FB - Produit par habitant INSEE	TEOM - Produit par habitant INSEE	FNB - Produit par habitant INSEE	TAFNB - Produit par habitant INSEE	CFE - Produit par habitant INSEE	TASCOM - Produit par habitant INSEE	IFER - Produit par habitant INSEE	GEMAPI - Produit par habitant INSEE	Total - Produit par habitant INSEE	Classement par Groupement
Toulouse Métropole	7 €	0 €	221 €	135 €	1 €	1 €	226 €	13 €	4 €	5 €	613 €	1
Métropole Nice Côte d'Azur	33 €	0 €	134 €	226 €	0 €	1 €	171 €	16 €	5 €	11 €	597 €	2
Métropole d'Aix-Marseille-Provence	8 €	0 €	37 €	229 €	0 €	1 €	151 €	12 €	9 €	8 €	455 €	3
Métropole du Grand Nancy	9 €	0 €	168 €	122 €	1 €	1 €	124 €	18 €	4 €	3 €	450 €	4
Métropole Toulon-Provence-Méditerranée	24 €	0 €	83 €	192 €	0 €	1 €	106 €	16 €	4 €	8 €	434 €	5
Montpellier Méditerranée Métropole	7 €	0 €	2 €	233 €	0 €	2 €	145 €	13 €	5 €	18 €	425 €	6
Clermont Auvergne Métropole	6 €	0 €	47 €	167 €	1 €	1 €	144 €	21 €	5 €	4 €	396 €	7
Nantes Métropole	4 €	0 €	95 €	120 €	0 €	1 €	147 €	18 €	3 €	4 €	392 €	8
Eurométropole de Strasbourg	4 €	0 €	72 €	139 €	0 €	1 €	152 €	13 €	4 €	0 €	385 €	9
Grenoble-Alpes-Métropole	4 €	0 €	21 €	149 €	0 €	1 €	168 €	14 €	4 €	7 €	368 €	10
Orléans Métropole	3 €	0 €	91 €	89 €	0 €	1 €	133 €	18 €	4 €	4 €	343 €	11
Bordeaux Métropole	5 €	0 €	0 €	124 €	0 €	1 €	173 €	17 €	4 €	8 €	332 €	12
Métropole de Lyon	4 €	0 €	10 €	99 €	0 €	1 €	184 €	13 €	6 €	5 €	322 €	13
Metz Métropole	3 €	1 €	32 €	145 €	1 €	1 €	108 €	17 €	4 €	4 €	316 €	14
Rennes Métropole	5 €	0 €	24 €	142 €	1 €	1 €	116 €	16 €	4 €	3 €	312 €	15
Saint-Étienne Métropole	3 €	0 €	38 €	121 €	0 €	1 €	116 €	14 €	4 €	11 €	308 €	16
Tours Métropole Val de Loire	4 €	0 €	0 €	167 €	0 €	2 €	105 €	16 €	4 €	5 €	303 €	17
Métropole Européenne de Lille	2 €	0 €	0 €	154 €	0 €	2 €	122 €	12 €	4 €	4 €	300 €	18
Dijon Métropole	5 €	0 €	24 €	112 €	0 €	1 €	123 €	19 €	4 €	0 €	288 €	19
Brest Métropole	8 €	5 €	57 €	71 €	1 €	1 €	106 €	17 €	4 €	2 €	272 €	20
Métropole Rouen Normandie	2 €	1 €	0 €	115 €	0 €	1 €	96 €	15 €	4 €	8 €	242 €	21

Transition social-écologique : la Métropole élabore son Schéma de Cohérence Territoriale Air Énergie Climat (SCOT-AEC)

L'élaboration du SCoT-AEC est le fruit d'un travail de co-construction mené au cours des quatre dernières années avec les élus métropolitains, les 71 communes, les services métropolitains et communaux, les acteurs de la société civile, ainsi qu'avec les personnes publiques associées et consultées (PPA-PPC).

Cette démarche s'est appuyée sur une gouvernance permettant d'articuler les différents niveaux de décision, de production et de concertation. Elle s'est notamment traduite par 15 réunions du Comité de pilotage, 20 réunions de l'Assemblée Des Communes (ADC), et 6 réunions de l'Assemblée Des Acteurs (ADA).

Conformément au Code de l'Urbanisme, le projet de SCoT-AEC est composé :

- d'un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) comportant la stratégie territoriale propre au PCAET,
- d'un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) incluant un Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL),
- d'annexes comprenant notamment le programme d'actions du PCAET.

A. Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Le PAS constitue le projet politique du SCoT-AEC. Il définit, à l'horizon de vingt ans, les objectifs de développement et d'aménagement du territoire et traduit le choix d'un nouveau modèle de développement fondé sur la proximité, la sobriété, la résilience et la prise en compte des limites environnementales. Le projet de territoire, élaboré avec les élus métropolitains et communaux et enrichi par les travaux de la convention citoyenne et du Conseil de Développement Durable (CDD), a conduit à retenir le scénario de la « Métropole des proximités ».

Le PAS a fait l'objet de deux débats en Conseil métropolitain, les 31 mars 2025 et 29 juin 2026. Il s'organise autour de trois axes fondateurs :
-Axe 1 - Changer profondément de modèle de développement pour répondre à l'urgence écologique
-Axe 2 - Repenser l'organisation et le fonctionnement du territoire : entre proximité, autonomie et coopérations
-Axe 3 - Affirmer les valeurs métropolitaines : entre solidarité, accueil et rayonnement

B. Le Document d'orientation et d'objectifs (DOO)

Document juridiquement opposable (les documents de planification comme le Plan local d'urbanisme, le plan des mobilités, le programme local de l'habitat, devront se rendre compatibles avec ses prescriptions), le DOO décline les ambitions du PAS en orientations et recommandations. Il comprend 176 orientations et 32 recommandations, organisées en trois chapitres.

B-1 – Pour une Métropole vivable à l'horizon 2050

Ce chapitre place le vivant et les limites environnementales au cœur de l'aménagement. Il organise le développement en fonction des capacités écologiques du territoire et repose sur trois priorités :

- L'évitement majeur : appliquer la séquence Éviter-Réduire-Compenser et identifier les secteurs où l'urbanisation doit être évitée.
- La trajectoire ZAN : réduire l'artificialisation nette de 56 ha/an (2019-2022) à 30 ha/an en 2031, puis poursuivre sa diminution jusqu'en 2047, en mobilisant prioritairement les espaces déjà urbanisés, les friches et la renaturation.
- La préservation des ressources : protéger la ressource en eau, les captages et les milieux aquatiques, sécuriser les réseaux et promouvoir la sobriété des usages.

B-2 - Bien vivre dans la Métropole au quotidien

Ce chapitre vise à conforter une armature urbaine équilibrée, renforcer les centralités et développer la ville des courtes distances. Il encadre notamment la production de logements, la mobilisation du parc existant, les mobilités, les paysages et la qualité urbaine.

B-3 - S'adapter pour renforcer le dynamisme de la Métropole

Il accompagne les transitions économiques, agricoles, touristiques et énergétiques, en conciliant développement économique, neutralité carbone, sobriété foncière, décarbonation et résilience territoriale.

Le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)

Le DAACL encadre l'implantation des commerces et des équipements de logistique commerciale afin de préserver les équilibres commerciaux, limiter la consommation foncière et favoriser la qualité urbaine et environnementale.
Il s'organise autour de trois axes :

- Axe 1 – Conforter les polarités commerciales en centralité : plus de 100 polarités identifiées, privilégiant le commerce de proximité, les centres-villes et les cœurs de quartiers.
- Axe 2 – Maîtriser et repenser les polarités commerciales en SIP : 30 secteurs d'implantation périphérique identifiés, destinés notamment aux commerces de plus de 400 m². La priorité est donnée au renouvellement, à la requalification et à l'amélioration de leur accessibilité et de leur qualité environnementale.
- Axe 3 – Organiser la logistique commerciale durable : encadrer l'implantation des entrepôts, espaces de stockage, drives, lockers et points de retrait, en privilégiant les secteurs adaptés et les solutions de livraison à faibles émissions.

Un atlas cartographique localise les polarités commerciales en centralité et les SIP.

Le Programme d'actions Air Energie Climat (annexe du SCoT-AEC)

Déclinaison opérationnelle de la stratégie du PAS dans les domaines de l'air, l'énergie et du climat, ce programme couvre la période 2027-2032. Il intègre également les actions du Plan d'Adaptation au Changement Climatique (PACC), approuvé par délibération distincte.

Il s'inscrit dans les 14 objectifs de transition sociale et écologique du territoire et repose sur cinq grandes priorités :

1. **Sobriété :** rénovation énergétique des logements, réduction des consommations du secteur tertiaire et sensibilisation aux usages de l'eau et des ressources.
2. **Énergies renouvelables :** viser 100 % d'énergies renouvelables et de récupération en 2050, grâce au photovoltaïque, à la géothermie, à la biomasse et à la chaleur renouvelable. La SEM Axe Seine Énergies Renouvelables accompagnera ces projets.
3. **Résilience territoriale :** prévention des inondations, désimperméabilisation, rafraîchissement urbain et objectif de 30 % d'indice de canopée dans les nouveaux projets d'aménagement.
4. **Protection des ressources :** réduction des déchets, réemploi et préservation des trames écologiques.
5. **Changement de modèle :** soutien aux nouveaux modèles économiques, aux filières industrielles vertes et à l'économie sociale et solidaire, en intégrant les enjeux de justice environnementale et de santé.

Les autres annexes du SCoT-AEC

Les annexes comprennent notamment le plan d'amélioration de la qualité de l'air, la cartographie des ZAEnR, le schéma directeur des réseaux de chaleur, le diagnostic territorial, l'évaluation environnementale, la justification des choix, les indicateurs de suivi, le bilan de concertation et un glossaire.

Les prochaines étapes de la procédure

Après adoption de ce projet, une consultation réglementaire sera organisée auprès des 71 communes, des personnes publiques associées et des autres organismes concernés. Ils disposeront de trois mois pour rendre leur avis, réputé favorable en l'absence de réponse. L'enquête publique est programmée au premier semestre 2027, pour une durée de 30 jours à deux mois. Le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations. Après prise en compte des éventuels avis et observations, le SCoT-AEC modifié devrait être soumis à l'approbation du Conseil métropolitain à la fin de l'année 2027.

La Métropole reconduit son dispositif de tarification sociale de l'eau

La Métropole Rouen Normandie est compétente en matière de production et de distribution d'eau potable et de collecte et traitement des eaux usées pour l'ensemble de son territoire. A ce titre, elle distribue notamment plus de 31 millions de m³ pour plus de 198 000 abonnés.

Afin d'atténuer l'impact de la hausse du prix de l'eau sur les usagers les plus précaires, la Métropole Rouen Normandie avait acté en 16 décembre 2024 l'instauration d'une aide préventive à la précarité hydrique. La mise en œuvre a été initiée en 2025 avec une enveloppe de 300 000 €, 150 000 € répartis pour chacune des régies publiques de l'eau et de l'assainissement.

En 2025, les bénéficiaires de cette aide étaient les allocataires d'APL (Aide Personnalisée Logement) ou d'ALS (Allocation de Logement Social) dont le quotient familial est inférieur ou égal à 250 €, qu'ils soient directement abonnés au service de l'eau ou qu'ils paient leur eau via leurs charges. 6 500 ménages installés sur le territoire métropolitain avaient ainsi été identifiés pour bénéficier de cette aide préventive à la précarité hydrique. Le montant de l'aide variait en fonction de la composition du foyer.

Aussi, elle était de 40 € pour un ménage d'une personne et de 27 € par personne supplémentaire (jusqu'à 4 personnes supplémentaires prises en compte).

Après mise en œuvre de toutes les démarches administratives, 4 886 ménages ont été effectivement aidés pour un montant de 227 921 € versés, ce qui représente 75 % des foyers éligibles au regard des informations de la base de données de la CAF.

Fort des enseignements tirés de cette première campagne, la Métropole souhaite reconduire le dispositif sur l'année 2026.
Il est rappelé que l'aide hydrique s'inscrit en complément des actions déjà menées depuis plusieurs années par la Métropole Rouen Normandie et inscrites au budget 2026 :
- aides curatives mises en œuvre dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement (FSL) géré par le Département de la Seine-Maritime et pour lequel la Métropole participe à hauteur de 150 000 €,
- soutien au niveau international dans l'accès à l'eau et l'assainissement à concurrence de 57 000 €.

Les modalités d'identification des bénéficiaires de cette aide pour cette 2ème année sont les suivantes : les bénéficiaires de cette aide seront les allocataires d'APL (Aide Personnalisée Logement) ou d'ALS (Allocation de Logement Social) dont le quotient familial est inférieur ou égal à 300 €, qu'ils soient directement abonnés au service de l'eau ou qu'ils paient leur eau via leurs charges. Le montant variera en fonction de la composition du foyer.

Après analyse des données transmises par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime, ce dispositif permettrait d'accompagner potentiellement un peu plus de 7 200 ménages installés sur le territoire métropolitain, soit un montant moyen de 47 €. En tenant compte d'un taux de non-attribution de 15 % (contre 25 % constaté lors de la première année), le budget de l'aide serait ainsi de 300 000 €. L'aide sera de 40 € pour un ménage d'une personne et de 27 € par personne supplémentaire (jusqu'à 4 personnes supplémentaires prises en compte). Un courrier d'information sera envoyé au préalable à chaque bénéficiaire identifié, qui aura la possibilité de refuser. Sans réponse sous un délai d'un mois, l'avis sera considéré favorable. L'aide sera versée directement, par virement bancaire, sur le compte des usagers bénéficiaires, aucune démarche de leur part ne sera à réaliser.

Logement : la Métropole lutte contre les passoires thermiques ; 550 000 € engagés pour la rénovation et la réhabilitation énergétique de plus de 200 logements, en partie sociaux

La Métropole, à travers son Programme Local de l'Habitat, s'inscrit dans une démarche de réhabilitation et de rénovation énergétique des logements. C'est un axe majeur de la transition écologique et de la lutte contre la crise énergétique.

En ce sens, la Métropole va engager 550 000 € en vue de réhabiliter et rénover 204 logements, dans des copropriétés et dans des logements sociaux, sur son territoire. Ces dépenses concernent des travaux sur les communes notamment de Rouen et Saint-Aubin-lès-Elbeuf, en complément des autres financements recherchés. Ces travaux permettront de réduire la facture énergétique des habitants, grâce au remplacement des isolations et menuiseries, la mise en conformité des installations électriques, le changement des radiateurs, des VMC, réduisant ainsi les situations de précarité énergétique…

La Métropole reconduit son soutien à l'association SOS Méditerranée pour le sauvetage de femmes, d'hommes et d'enfants en détresse en mer Méditerranée

En septembre 2021, la Métropole a adopté sa stratégie en matière de solidarité internationale reposant sur 3 axes fondamentaux : la solidarité sanitaire et environnementale, l'aide d'urgence internationale, la lutte contre les discriminations et les inégalités.

La Métropole Rouen Normandie apporte son soutien à des actions de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire. L'aide d'urgence a ainsi permis de soutenir les actions en 2025 à Gaza et au Soudan, en 2024 à Mayotte, en 2023 au Maroc, en Libye, en Turquie et en Syrie, puis en 2022 en Ukraine et en 2021 à Haïti. La Métropole a maintenu de manière constante son soutien pour les actions d'accès à l'eau.

En novembre 2025, la Métropole a apporté son soutien pour un montant de 12 000 € à l'association SOS Méditerranée pour le sauvetage des femmes, des hommes et des enfants en détresse en mer Méditerranée.

Au titre du bilan exposé par SOS Méditerranée, depuis sa création, 42 741 personnes ont été secourues dont 1 358 personnes ont été secourues en 2025. En 2025, à bord de l'Ocean Viking et de l'Aquarius (bateaux de SOS Méditerranée), 2 004 consultations médicales ont été effectuées et 9 972 repas distribués aux personnes rescapées.

Ces dernières sont issues de 29 pays différents dont les plus représentés sont le Bangladesh avec 26 %, l'Erythrée avec 16 %, le Soudan avec 13 %, le Pakistan avec 12 % et l'Egypte avec 9 %.

Pour l'année 2026 et suite à la demande de SOS Méditerranée par courrier en date du 9 avril 2026, la Métropole décide de reconduire son aide et d'apporter un soutien financier pour le sauvetage des femmes, des hommes et des enfants en détresse en mer Méditerranée pour un montant de 12 000 €. Cette action à caractère humanitaire s'inscrit pleinement dans la stratégie de solidarité internationale de la Métropole Rouen Normandie.

Perrine BINET
perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr
02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05